

Castaldi Partners : vingt ans entre Paris et Milan

07-03-2017



L'ouvrage Paris Milano, une retrospective de l'oeuvre de Mario Dondero, publié par l'Institut culturel franco-italien.

Le cabinet d'avocats Castaldi Partners vient de célébrer ses vingt ans. L'occasion d'une rétrospective des récents événements marquants d'un cabinet ouvert d'esprit.

En s'associant à une exposition de photos prises par l'artiste milanais Mario Dondero entre Paris et Milan à l'Institut culturel italien, le cabinet d'avocats Castaldi Partners colle à son identité construite il y a vingt ans. Car au-delà de son positionnement d'avocats conseil des opérations des entreprises entre la France et l'Italie, le cabinet est aussi une structure ouverte sur les cultures, l'art, l'histoire et les personnes. « *Si Paris est par excellence la ville des tumultes et des révoltes de rue, Milan a gardé le souvenir des mouvements révolutionnaires de 1848, de 1853 et de 1898*, écrit le fondateur Enrico Castaldi dans l'introduction du recueil des photos de son ami Mario Dondero décédé fin 2015. *Milan et Paris n'ont pas eu besoin de jumelages pour écrire des pages d'histoire communes.* » Il rejoint ainsi le photographe dans sa volonté de représenter « *deux villes à la fois semblables et différentes, deux importants carrefours du monde.* »

Car au-delà de son positionnement d'avocats conseil des opérations des entreprises entre la France et l'Italie, le cabinet est aussi une structure ouverte sur les cultures, l'art, l'histoire et les personnes.

L'année du renouveau

Dans ces quelques paragraphes d'introduction, l'avocat ne manque pas de souligner la montée en gamme de la prestation juridique et les transformations qu'a connues son cabinet pour répondre aux besoins de près de 1300 clients français et italiens. L'année 2016 a été celle du renouveau. Après le départ de l'associé fondateur Alexis Mourre pour la cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, **la structure change de nom et devient Castaldi Partners**. Une manière, pour l'avocat de 61 ans, d'inclure ses clients, les « partners », dans la dénomination du cabinet. Le nouveau nom offre aussi une visibilité globale pour l'ensemble des professionnels qui y exercent. Timing parfait pour déployer une stratégie d'implantation sur les sols français, italien, et de voir plus grand. Au cours de l'été 2016, **Castaldi Partners signe ainsi un partenariat avec un cabinet londonien, Buckles**, lui permettant de revenir sur le sol britannique dans les conditions idéales pour ses clients. « *Nous avons besoin tant d'expertise en droit de la common law qu'en contentieux local pour répondre aux besoins de notre clientèle industrielle* », explique Enrico Castaldi.

En France, Castaldi Partners s'assure une présence à Lyon, grâce à l'arrivée dans le *partnership* d'un avocat local, Thierry Bonnet. « *Nous témoignons ainsi de notre volonté de faire partie de la communauté d'affaires lyonnaise* », indique le fondateur. Cela se comprend d'autant plus que la région est au centre du tissu industriel franco-italien. Le cabinet est également présent à Bruxelles pour se munir d'une expertise en droits de la concurrence et européen en s'appuyant un avocat local spécialiste des procédures contentieuses devant la Commission européenne.

Un cabinet non plus franco-italien mais international

Le cabinet se développe aussi à Paris. Une nouvelle associée spécialiste du transactionnel, Martine Monnier, rejoint en janvier dernier la structure en provenance de chez Ader Jolibois Avocats. Et à Milan et Gênes, le cabinet du professeur de droit public Lorenzo Cuocolo s'associe à Castaldi Partners. Une expertise utile aux grands groupes des secteurs réglementés comme celui de l'eau, de l'électricité, des transports, etc.

Avec dix associés au total - et une quasi-parité -, Castaldi Partners garde l'esprit boutique. « *Peu importe notre taille*, rebondit Enrico Castaldi. *Nous sommes guidés par la seule nécessité de correspondre aux attentes de nos clients.* » Pour rassembler les personnes qui font le cabinet Castaldi Partners, Enrico Castaldi emprunte les mots de Descartes : « *Me tenant comme je suis, un pied dans un pays et l'autre en un autre, je trouve ma condition très heureuse en ce qu'elle est libre.* » Cela sans parler des nouvelles ramifications qui font de Castaldi Partners un cabinet non plus franco-italien mais international.

Pascale D'Amore